



# Décisions Trimestrielles

4<sup>ème</sup> Trimestre 2014

ORANGE

*Décisions trimestrielles prises par le Maire en vertu de l'article  
L 2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales et de la  
Délibération du 10 avril 2014 visée par la Préfecture le  
11 avril 2014*